Références réglementaires

- **articles 131 - 132 - 134 du Code Minier**
- **article 10 de l'arrêté du 11 septembre 2003 fixant les prescriptions générales applicables aux sondage, forage, création de puits ou d'ouvrage souterrain soumis à déclaration**
- **www.legifrance.gouv.fr**

Un document plus détaillé sur le code BSS et sa procédure d'attribution est téléchargeable sur le site internet de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

www.eau-adour-garonne.fr

L'Agence de l'Eau Adour-Garonne est un établissement public de l'Etat.

Elle participe au financement d'ouvrages, contribue à mieux gérer les ressources en eau et à réduire les pollutions.

brgm
Géosciences pour une Terre durable

Services géologiques régionaux
du BRGM du bassin Adour-Garonne
www.brgm.fr

BRGM SGR Aquitaine
Parc Technologique Europarc
24 Avenue Léonard de Vinci
33600 PESSAC
Tél. : 05 57 26 62 70

BRGM SGR Poitou-Charentes
11 Allées de la Providence
La Gibauderie
86000 POITIERS
Tél. : 05 49 38 15 38

BRGM SGR Auvergne
12, avenue des Landais
63170 AUBIERE
Tél. : 04 73 15 23 00

BRGM SGR Midi-Pyrénées
Bâtiment Aruba
3, rue Marie Curie - BP 49
31527 RAMONVILLE-SAINT-AGNE
Tél. : 05 62 24 14 50

BRGM SGR Limousin
ESTER
BP 6932
87069 LIMOGES CEDEX
Tél. : 05 55 35 27 86

BRGM SGR Languedoc-Roussillon
1039, rue de Pinville
34000 MONTPELLIER
Tél. : 04 67 15 79 80

Agence de l'Eau
Adour Garonne

90 rue du Férétra
31078 TOULOUSE CEDEX 4
Tél 05 61 36 37 38 - Fax 05 61 36 37 28
www.eau-adour-garonne.fr

AEAG janvier 2004 - 1000 ex

INDUSTRIE

Pour l'identification des captages d'eau souterraine :

le code BSS

code national du point d'eau

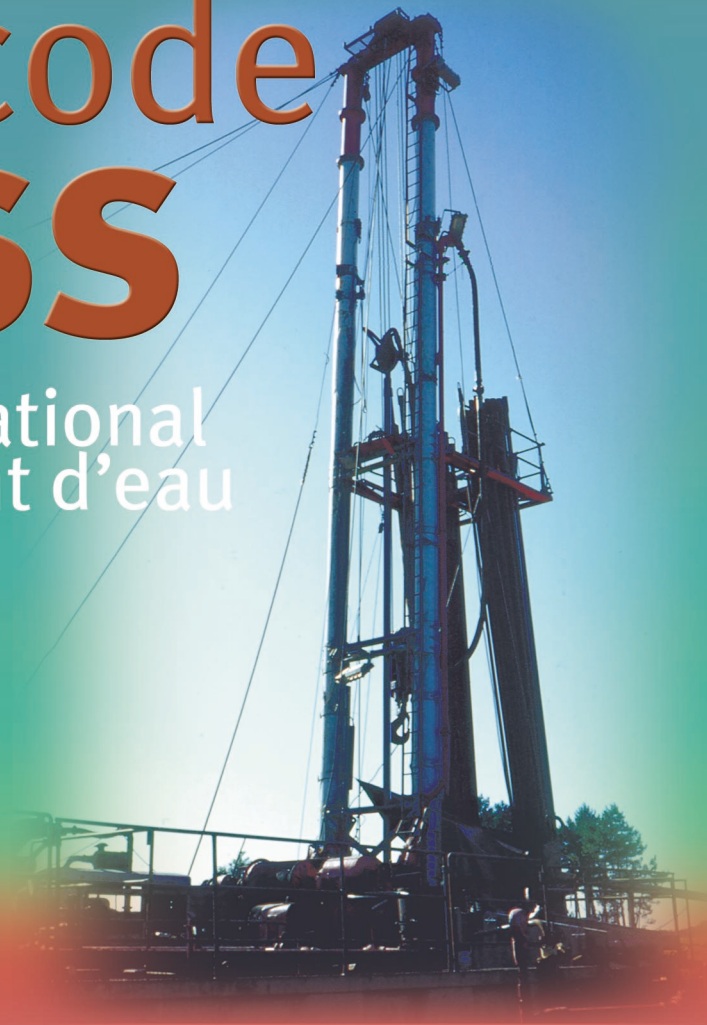

Agence de l'Eau
Adour Garonne

brgm
Géosciences pour une Terre durable

Conformément à la réglementation, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne utilise le code BSS pour identifier sans ambiguïté chaque captage d'eau souterraine et faciliter l'échange d'informations entre partenaires (collectivités, services de l'Etat, Conseils Généraux...)

Le Code BSS
qu'est-ce-que c'est?

Code national de la Banque du Sous-Sol (BSS) attribué par le Bureau de Recherche Géologique et Minière (BRGM) aux ouvrages souterrains notamment aux forages, sondages, captages d'eau...

Exemple

0803 5X 0398 / F

- 0803 : Numéro de la carte géologique
- 5X : 8ème de la carte géologique
- 0398 : Numéros d'ordre
- F : Désignation

Les caractéristiques techniques associées au code BSS permettent :

- DE LOCALISER PRÉCISÉMENT CHAQUE CAPTAGE
- D'IDENTIFIER LA NAPPE CAPTÉE.

Comment l'obtenir ?
Procédure d'attribution du code BSS

Exploitant / Maître d'ouvrage

Réalisation d'un ouvrage souterrain

Profondeur du forage > 10 m ?

- **non** → Transmission des informations sur le forage directement au BRGM ou par l'intermédiaire du service de police des eaux :
  - nom du déclarant
  - nature et localisation précise du forage
- **oui** → Déclaration obligatoire du forage avant le début des travaux à la DRIRE par envoi d'un formulaire de déclaration*

DRIRE

Transmission des informations sur le forage au BRGM

BRGM

Attribution d'un code BSS au forage par le BRGM

Consultation du code BSS du forage par l'exploitant
- sur Internet: www.infoterre.brgm.fr
- auprès des services régionaux du BRGM

Agence de l'Eau

Transmission du code BSS du captage d'eau à l'Agence de l'Eau

LE CODE BSS DES CAPTAGES D'EAU DOIT ÊTRE RENSEIGNÉ DANS LES DÉCLARATIONS DE REDEVANCES

* Le formulaire de déclaration est disponible auprès des services de l'Etat chargés de la police de l'eau (DDAF, DDASS, DRIRE, DDE, DIREN) ou des services géologiques régionaux du BRGM.
Pour des forages non déclarés, la régularisation doit être faite selon la même procédure.